

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Congé de fin d'activité

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil, prend acte du désir de M. Pierre JULIEN (agent de maîtrise) de
bénéficier au plus tôt du congé de fin d'activité dans l'hypothèse où les dispositions
actuellement en vigueur seraient reconduites en 1999.

Le Conseil décide le recrutement d'un « agent technique » en remplacement
de l'intéressé dès la date d'admission au congé de fin d'activité.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Remise gracieuse

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

~~MM. GRANDON - FAUVE - VELLA~~ (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) -
~~FAVRAT - CHATEL - RUHLMANN~~

~~Conseillers Généraux.~~

~~MM. PILLIAS - SIRDEY - FLEURY - GALLET - FOUCAULT - HOYAU -~~
~~HAMEL - GIGON - et Mme BILLARAND DAUPHIN~~

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de remettre gracieusement la dette de M. Jacques PARAIN d'un montant de 570 F (titre 98/969 du 6 août 1998).

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Recours à un avocat

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil prend acte du recours formulé par le syndicat interco 28 contre les élections à la Commission Administrative et Technique. Ce recours étant similaire à celui formulé par M. LAVIGNE (candidat sur la liste syndicale), le Conseil à l'unanimité autorise le Président à faire appel à la SCP DORE – NICOLET –APPLINCOURT déjà chargé de la défense du SDIS pour le recours présenté par M. LAVIGNE.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Vente de matériel

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7, rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité autorise le Président à vendre les matériels
figurants en annexe à la présente délibération (si nécessaire, ils seront retirés du
tableau d'amortissement).

Le Président du Conseil d'Administration.

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Décision modificative n° 3

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité adopte le projet de décision modificative n° 3
présenté.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Intégration et association opérationnelle des CPI au SDIS 28
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable au rapport présenté joint
en annexe.

Il décide de créer une commission chargée de préparer les conventions à
intervenir avec les communes CPI ; autorise la régularisation des subventions
versées annuellement aux communes en fonction du résultat des exercices de 1996 à
1998 ; s'engage à prendre en charge les annuités des emprunts que les communes
CPI ont contractés, antérieurement au 10 décembre 1998, au bénéfice du corps de
sapeur-pompiers.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Budget primitif 1999

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité adopte le projet de budget primitif présenté,

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Créations et transformations de postes

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par le
Comité Technique Paritaire, à l'unanimité décide les créations et transformations de
postes dans les conditions suivantes :

Filière sapeurs-pompiers : 1 lieutenant - 3 sous-officiers - 5 sapeurs-pompiers non
officiers (plan de recrutement) - 1 sapeur-pompier non-officier (transformation d'un
poste d'agent administratif CODIS).

Filière administrative : 1 attaché – 2 rédacteurs – 1 agent administraif
(transformation d'un poste d'agent d'entretien) – 1 adjoint administratif – 2 agents
administratifs – 1 agent administratif à 50% (réintégration après un congé parental
d'éducation)

Filière technique : 3 agents techniques – 1 agent de maîtrise qualifié (transformation
d'un poste d'agent de maîtrise) 1 agent d'entretien (intégration d'un CEC)

Emplois-Jeunes : 7

Médecin-Contractuel : transformation du poste de 50% à 100 %.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 10 DECEMBRE 1998

OBJET

Programme de construction du Centre de Secours de NOGENT LE ROI
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 10 décembre 1998 à 14 heures dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. QUENTIN).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON – FAUVE – VELLA (pouvoir de M. DE MONTGOLFIER) –
FAVRAT – CHATEL - RUHLMANN

Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – FLEURY - GALLET – FOUCAULT – HOYAU –
HAMEL - GIGON – et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil adopte à l'unanimité le programme présenté de construction du
Centre de Secours Principal de NOGENT le ROI comme suit :

PRESENTATION DE L'OPERATION

Les locaux de la caserne actuelle, située rue de la Porte Chartraine, ne répondant plus aux exigences actuelles et futures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir a décidé de construire un nouveau centre de secours sur le territoire de la commune de Nogent le Roi.

Le futur centre de secours, d'une surface de 1200 m² environ, défendra en 1^{er} appel une population estimée aujourd'hui à 15.000 habitants.

Il accueillera un effectif de 35 sapeurs pompiers.

Situé à l'entrée Ouest de la commune, en bordure de la route d'Ormoy (RD26) et à proximité de la zone industrielle du Poirier, le bâtiment sera édifié sur un terrain de 10.100m².

De catégorie D1, extensible aisément en catégorie D2, le centre de secours sera composé :

d'une première zone d'intervention de 480 m², comprenant 8 travées de remisage et leurs locaux techniques attenants.

d'une deuxième zone de 600 m² environ, regroupant les fonctions de commandement, de formation, de restauration, et intégrant les locaux associatifs et les locaux techniques.

Le vestiaire «départ intervention» et le local d'alerte seront situés en position centrale entre ces deux zones.

d'une réserve de 100 m² de combles aménageables destinés à recevoir ultérieurement l'hébergement et quelques locaux.

Afin de répondre aux besoins futurs la conception du bâtiment devra permettre l'extension de la zone « intervention » pour la construction ultérieure de 4 travées complémentaires.

Une aire de stationnement de 30 places, une cour de manoeuvre et un parcours sportif complètent l'équipement du centre de secours.

Le centre de secours devra entrer en fonction au début du 2^{ème} semestre 2000.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 8.500.000 F TTC.

Le service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

PROGRAMME DES SURFACES UTILES

Fonctions des locaux	Programme de base	Extension souhaitée
1 - ZONE ADMINISTRATIVE Hall d'entrée COMMANDEMENT Bureau chef de centre Bureau Adjoint et Sous Officiers Local médical + bureau PARTIE ASSOCIATIVE Bureau amicale du corps Local association JSP Vestiaire JSP (prévoir sanitaires et douches) Réserve habillement	118 m² 10 m ² 12 m ² 16 m ² 16 m ² 12 m ² 12 m ² 25 m ² 15 m ²	55 m² Combles aménageables
2 - ZONE FORMATION Salle polyvalente scindable en deux Local matériel formation	95 m² 80 m ² 15 m ²	
3 - ZONE DETENTE-RESTAURATION Salle à Manger, foyer Cuisine Réserve	50 m² 30 m ² 10 m ² 10 m ²	
4 - ZONE D'HEBERGEMENT 2 chambres (3 lits) 1 chambre (3 lits) personnel féminin + sanitaires		45 m² 2 x 15 m ² 15 m ² combles
5 - VESTIAIRE PERSONNEL-DEPART INTERVENTION Vestiaire hommes (capacité de 40 hommes) Vestiaire femmes + Sanitaires	70 m² 50 m ² 20 m ²	extensible + 30 personnes pour CPI
6 - ZONE D'INTERVENTION 8 travées de 12x4 m dont 2 travées VSAB 1 local réarmement, entretien VSAB, 02 Local matériel incendie Local nettoyage des effets d'intervention Local mécanique 4 travées	480 m² 380 m ² 20 m ² 40 m ² 20 m ² 20 m ²	192 m² 192 m ²
7 - LOCAL D'ALERTE Local avec vue sur départ et arrivée des engins Chambre de veille Local technique	27 m² 12 m ² 9 m ² 6 m ²	
8 - LOCAUX TECHNIQUES Local habillement (vestiaire) Chaufferie Local poubelle Locaux divers + Sanitaires et douches (à répartir dans le C.S.)	52 m² 20 m ² 10 m ² 2 m ² 2x10 m ²	
TOTAL Surfaces Utiles bâtiment à construire	892 m²	100 m²+192 m²
EQUIPEMENTS EXTERIEURS Parking véhicules 30 places Cour de manoeuvre (voirie lourde 13 T) Aire de sport (70x20) Aire de lavage + débourbeur 4x12 Aire de distribution de carburant Tour d'exercice intégrée au bâtiment + pylone radio	 1400 m ² 50 m ²	 x

ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX

Les estimations sont calculées à partir des ratios et bases suivantes :

BÂTIMENT

Coût moyen de construction de bâtiment administratif : 4.300 FHT/m² SDO (surface dans œuvre).

Coût moyen constaté dans des opérations de même importance (Lucé et Chevilly) 4.000 FHT/m² S.D.O.

Evaluation du coût de construction des combles aménageables (gros œuvre)
50 % du coût de construction 2.000 FHT/m² S.D.O.

Surfaces Dans Œuvre du projet :

Surfaces Utiles x 1,2 (circulations et sanitaires)

$$\text{SDO} = 892 \times 1,2 = 1070 \text{ m}^2$$

$$\text{SDO combles} = 100 \times 1,2 = 120 \text{ m}^2$$

Estimation du coût de construction du BÂTIMENT 4.520.000 FHT

$$1070 \text{ m}^2 \times 4.000 \text{ F} + 120 \text{ m}^2 \times 2.000 \text{ F}$$

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS INTERNES AU TERRAIN

parking 30 places	325 m ² x 220 F = 70.000 FHT
cour de manoeuvre	1500 m ² x 380 F = 550.000 FHT
aire de sports	1400 m ² x 125 F = 175.000 FHT

réseaux enterrés, PI, clôture, 2 portails coulissants,
puisard d'aspiration (regard visitable de 4 à 6,00 m),
signalisation caserne, mât radio, mât des couleurs
100.000 FHT

Enveloppe financière affectée aux VRD internes 900.000 FHT

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

A - Travaux internes au terrain	
A1 Bâtiment	4.500.000 FHT
A2 VRD - Espaces verts	900.000 FHT

B - Provision pour participation à la réalisation de l'extension des réseaux, branchements divers	100.000 FHT
---	-------------

C - Honoraires

C1 - Géomètre (relevé topo et bornage)	15.000 FHT
C2 - Etudes de sol	40.000 FHT
C3 - Maîtrise d'Oeuvre (12 %)	650.000 FHT
C4 - Contrôle Technique (1 %)	55.000 FHT
C5 - OPC (pilote de chantier) (1 %)	55.000 FHT
C6 - Coordination Sécurité Santé (1 %)	55.000 FHT
C7 - Conduite d'opération (1,1 %)	55.000 FHT
C8 - Assurance Dommage-Ouvrages (1 %)	55.000 FHT
C9 - Frais Appel d'Offres - Reprographie frais de jury	60.000 FHT

D - Provision pour révision de prix	100.000 FHT
Frais financiers (pour mémoire)	

Coût total	6.640.000 FHT
------------	---------------

Montant total de l'opération	8.000.000 FTTC
-------------------------------------	-----------------------

Taux de tolérance, appel d'offres travaux et réalisation des travaux. Aléas techniques (sol) et divers 500.000 F TTC.

Nota : Cette évaluation n'intègre pas les coûts de la charge foncière (acquisition du terrain et frais divers), ni l'acquisition du mobilier et des équipements spécifiques au Centre de Secours

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU